

Exécution des arrêtés – Surveillance des animaux de la SPCA (niveau de service indépendant offert au public) : résultats de juillet 2022 -														
Sécurité communautaire														
Piliers	Objectif du Bureau	Service	Division	Nom du service	Sous-service	Clients visés	Définition du service	Volet du service	Niveau du service actuel	Cible	Cible atteinte 2023-2024	Cible atteinte 2022-2023	Cible atteinte 2021-2022	Résultats/commentaires
Social	Offrir un environnement sécuritaire pour les citoyens et exercer une surveillance adéquate des animaux un peu partout sur le territoire de la Ville.	SBA - Société pour le bien-être des animaux	S. O.	Surveillance des animaux	Exécution de l'Arrêté H-1322 concernant la surveillance des animaux	Utilisateurs des parcs	Exécution de l'Arrêté H-202 concernant la surveillance des animaux, capture et mise en fourrière des animaux errants, analyse des plaintes sur les morsures de chiens, témoignages d'experts dans les affaires portées devant les tribunaux, rédaction des rapports sur les incidents, soins sans cruauté offerts aux animaux surveillés, patrouilles journalières dans les parcs et sur les sentiers, intervention d'urgence hors des heures normales et information du public sur la propriété responsable des animaux de compagnie	Surveillance des animaux	<ul style="list-style-type: none"> Patrouiller dans les parcs et les sentiers (100 heures par mois) 	90%	74 hours	84 heures	119,15 heures	<ul style="list-style-type: none"> À compter de juin 2022, les patrouilles dans les parcs (100 heures par mois) ne sont plus une exigence
						Plaignant		Surveillance des animaux	<ul style="list-style-type: none"> Accuser réception des plaintes dans les deux jours ouvrables. 	90%	Yes	Oui	Oui	
						Propriétaires de chiens et citoyens		Immatriculation des chiens	<ul style="list-style-type: none"> Faire un suivi des étapes suivantes et des délais dans les quatre jours ouvrables. 	90%	Yes	Oui	Oui	
									<ul style="list-style-type: none"> Immatriculer les chiens et délivrer les certificats d'immatriculation. Taux de renouvellement annuel de 85 % (5 % des résidents et de leurs animaux de compagnie déménagent et taux de mortalité annuel de 10 % des animaux de compagnie) 	85%	374 permis	227 permis	51%	